

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin	Le 22 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-37 Politique de mécénat- Football Club de Grandvillars

Rapporteur : Pierre OSER

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Le Football-Club de Grandvillars, qui regroupe près de 350 licenciés, a remporté, lors de la saison qui vient de s'achever, le championnat de Bourgogne-Franche-Comté. Il accède ainsi à la National 3, ex CFA2.

Le club de Grandvillars rejoint ainsi les 290 clubs qui forment l'élite des 15 000 clubs que compte notre pays. C'est la deuxième fois qu'un club du Sud-Territoire parvient à ce niveau de la compétition. Grandvillars se trouvera également être la plus petite commune de France dont le club évolue à ce niveau.

Il évoluera donc lors de la prochaine saison aux côtés de clubs prestigieux, tels que Gueugnon, Louhans-Cuiseaux, Dijon, ou encore les réserves de Sochaux et d'Auxerre.

Le Club a sollicité la Communauté de communes, au titre de sa politique de mécénat, en vue d'un soutien pour la saison prochaine. Le passage en National engendre en effet des coûts supplémentaires, et le budget du club réservé à la compétition devra augmenter sensiblement l'année prochaine. Le budget des clubs de National 3 est en effet compris entre 275 000 et plus d'un million d'euros, alors que celui du club de Grandvillars était, pour la dernière saison, de l'ordre de 190 000 €. C'est donc une augmentation de l'ordre de 50% du budget qui est nécessaire. Le club s'est ainsi orienté vers le mécénat, avec l'obligation de réussir dans des délais très brefs.

Le Football-Club de Grandvillars paraît bien symboliser la Communauté de communes. Son exemple montre qu'il n'est pas nécessaire de disposer de moyens considérables, ni d'être une collectivité de taille importante, pour avoir un projet ambitieux, le mettre en œuvre, et atteindre ses objectifs. Dans un cas comme dans l'autre, cela suppose une volonté, un engagement fort, un important travail de fond et de la persévérance. Dans les deux cas, les mêmes valeurs sont à la base de la réussite.

Le Sud Territoire a été marqué, pendant plusieurs décennies, par le déclin de l'emploi industriel, qui a généré une perte de confiance dans l'avenir et une forme de résignation. L'un des enjeux est donc de développer un sentiment d'appartenance, une confiance dans l'avenir et une dynamique générale. La réussite de projets emblématiques forts, comme peuvent l'être la restructuration et le développement de ses sites industriels ou la création des Cabanes des Grands Reflets, a permis de générer une telle dynamique. La réussite sportive est également un élément fort en la matière, sur lequel ont mis nombre de collectivités, au même titre que sur les grands événements culturels. Pris isolément, chacun de ces éléments n'est pas suffisant, c'est leur réunion et leur convergence qui sont décisifs pour changer durablement la donne et voir l'avenir avec confiance.

Cette adéquation tant des valeurs que de la démarche conduit donc à proposer de réserver une suite favorable à cette demande, et d'apporter le soutien de la collectivité, au titre de la politique de mécénat, au Football-Club de Grandvillars.

Le montant alloué au club au titre de la saison 2018-2019 pourrait être de 15 000 €, étant entendu que la Commune de Grandvillars entend renforcer son soutien au club pour le même montant. Ce montant serait versé intégralement sur l'exercice 2018, afin de soutenir sa trésorerie avant que le développement du mécénat privé vienne prendre le relais.

La Communauté de communes serait naturellement présente sur l'ensemble des supports de communication réalisés par le club, ainsi que sur le terrain de Grandvillars où seront reçues les treize autres équipes du groupe. Une convention régira ces dispositions, délégation étant donnée au premier vice-président pour en négocier les termes et la signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le soutien de la Communauté de communes du Sud Territoire au Football-Club de Grandvillars au titre d'une politique de mécénat,
- de valider le versement de la somme de 15 000 euros au Football-Club de Grandvillars dans ce cadre,
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision et engager les crédits nécessaires.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 JUIL. 2018

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,
Le Vice-Président
Pierre OSER



